



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4070

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4070**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a validé la stratégie alimentaire métropolitaine avec, pour axe fondateur, l'accès de tous les Grand Lyonnais à une alimentation saine, durable et responsable.

Pour atteindre cette finalité, la Métropole s'appuie sur un principe de co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'alimentation. Ainsi, les parties prenantes ont identifié 2 leviers fondamentaux qui s'articulent autour du "développement d'un système alimentaire favorable à la santé et à l'environnement" et du "renforcement de l'ancrage territorial de l'alimentation".

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre envisagées se structurent autour de 2 registres complémentaires : "faire de l'alimentation une opportunité de développement économique" et "construire une gouvernance alimentaire métropolitaine". Du fait de ses compétences, de ses responsabilités et de sa légitimité, la Métropole est désignée pour assurer un rôle de chef d'orchestre en plus de sa capacité à être actrice et porteuse d'initiatives dans l'exercice de ses compétences directes, un rôle clef d'animation du territoire, pour susciter des coopérations, serait ainsi dévolu à la Métropole.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire, il est proposé dans un 1<sup>er</sup> temps d'accompagner 8 projets qui répondent au 1<sup>er</sup> objectif de la stratégie alimentaire "permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire", axé sur la lutte contre les précarités alimentaires.

Par la suite, d'autres projets pourront être soutenus dans le cadre de la stratégie alimentaire.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier à 8 projets dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> partie de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) précarité alimentaire pour un montant de 50 000 € répartis comme suit :

- VRAC :	10 000 €
- Habitat et humanisme :	8 000 €
- le Chaînon manquant :	7 000 €
- l'Epi san priot :	5 000 €
- la Passerelle d'eau de Robec :	5 000 €
- Epicentre :	5 000 €
- Espace créateur de solidarités :	5 000 €
- A la croisée des chemins :	5 000 €

**1° - Vrac universités - VRAC**

L'initiative proposée vise à développer des groupements d'achat proposant des produits de qualité à prix raisonnables (bio, local, écologique) gérés directement par les étudiants. Il s'agit d'améliorer le pouvoir d'achat et la santé, le bien-être des étudiants tout en renforçant leur capacité à être acteur de leur consommation. L'expérimentation se déroulera sur 2 sites : d'une part le Campus de la Doua, en partenariat avec l'épicerie sociale étudiante Agoraé et d'autre part au sein de l'IUT Lyon 1 site de Villeurbanne Gratte-ciel en s'appuyant sur un projet tutoré des étudiants : Green TC. Une ouverture aux habitants du quartier en politique de la ville du

Tonkin sera également proposée par l'intermédiaire des KAPSEUR de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) pour mobiliser les habitants du quartier. Le projet est porté principalement par l'association VRAC en collaboration avec l'AFEV, l'Université Lyon 1, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

## **2° - Des tables d'hôtes solidaires pour réduire les précarités alimentaires et développer le lien social - Habitat et humanisme**

Habitat et humanisme développe des escales solidaires qui sont des lieux d'ancrage de l'association dans les quartiers de la Métropole où sont proposés aux résidents et aux habitants du quartier concerné des activités pour lutter contre l'isolement et rompre avec la précarité. Ces escales solidaires s'appuient sur le repas comme vecteur d'intégration sociale en proposant des tables d'hôtes solidaires. L'initiative soutenue consiste à ouvrir 2 nouvelles tables d'hôtes solidaires dans le cadre du développement des escales solidaires. Les tables d'hôtes solidaires visent à permettre à des publics en situation de fragilité de pouvoir bénéficier d'un repas équilibré et de qualité au moins une fois par jour, de faire du repas un temps pour la récréation du lien social et être un lieu de récupération de l'estime de soi et de la confiance en soi en donnant la possibilité à chacun d'être acteur de son repas. Ce service sera ouvert à tous et de manière inconditionnelle.

Ce projet économique qui répond à une finalité d'intérêt général, porté par l'association Habitat et humanisme et ses partenaires habituels, constitue un service d'intérêt économique général.

## **3° - Le Chaînon manquant : un appui pour tous les acteurs de la lutte contre les précarités alimentaires**

Le projet consiste à essaimer l'expérimentation parisienne de collecte de surplus alimentaires auprès des professionnels pour une redistribution immédiate aux acteurs de proximité. L'association mettra en place des circuits courts pensés avec les pouvoirs publics, les professionnels et les bénéficiaires : elle récupérera des invendus alimentaires en parfait état chez les professionnels et/ou sur le lieu d'événements de grande envergure, puis les redistribuera immédiatement, dans le respect de la chaîne du froid (camion frigorifique), à des associations caritatives situées à proximité et sur le territoire. Le projet est porté principalement par l'association le Chaînon manquant en collaboration avec les professionnels de l'alimentation, des structures d'accueil d'entraides.

## **4° - L'alimentation durable au cœur de l'EPI - L'Epi san priot**

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'épicerie sociale et solidaire avec le développement d'ateliers et d'animations pour lutter contre la précarité alimentaire autour de 3 axes : une meilleure compréhension et acquisition de connaissances autour de l'alimentation, une sensibilisation à une alimentation réfléchie par le biais d'ateliers et de la participation à des manifestations communales et à la recherche d'autonomie du public accueilli. Il s'agira de mobiliser et impliquer les adhérents et les bénéficiaires en faveur d'une alimentation responsable (capacitation, pouvoir d'agir et transmission aux futurs bénéficiaires) : atelier cuisine, projet audiovisuel du parcours de la terre à l'assiette, etc. Le projet est porté par l'association l'Epi san priot en collaboration notamment avec le centre social de la Carnière, la Maison de la Métropole du centre-ville de Saint Priest.

## **5° - Pour une égalité d'accès à une alimentation adéquate - La Passerelle d'eau de Robec**

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'épicerie sociale et solidaire autour de 2 axes : mettre à disposition pour partie aux adhérents bénéficiaires et à tous (adhérents solidaires et bénéficiaires) des produits alimentaires de qualité à moindre coût, en libre accès et être un support au changement de comportement d'achat en proposant, d'une part une large gamme de produits biologiques et locaux et, d'autre part des ateliers participatifs liés à la santé (3 ateliers par mois) et à la nutrition/cuisine (un à 2 ateliers par mois).

Ces services seront proposés uniquement aux adhérents de l'association et selon leurs conditions de revenu. Ils seront développés essentiellement à l'échelle du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon.

Le projet est porté principalement par l'association la Passerelle d'eau de Robec en collaboration avec le Groupement des épiceries sociales et solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA), le centre social de la Grande Côte, l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES).

## 6° - Pour un accès à une alimentation durable pour tous - Epicentre

Le projet consiste au développement et accompagnement des activités de l'épicerie sociale et solidaire avec le développement d'ateliers et d'animations, la mobilisation des adhérents en faveur d'une alimentation responsable, le développement de l'offre de produits sains et locaux en doublant la surface de l'épicerie et le renforcement des partenariats locaux d'approvisionnement. Un des objectifs fondateurs d'Epicentre est d'encourager chacun à être acteur de son histoire, de s'impliquer dans l'association et dans le quartier. L'équipe d'Epicentre a pour projet de s'appuyer sur ces pratiques pour développer une stratégie de mobilisation de ses adhérents ; après avoir organisé une campagne de mobilisation dans l'épicerie, des rencontres permettront de partager les idées d'actions. A l'issue, des groupes mixtes seront créés, constitués de personnes à différents niveaux de sensibilisation à l'alimentation durable. Ensemble, ils pourront mettre en place des actions déjà existantes (visites de producteurs, ateliers cuisines, dégustations), ou en créer de nouvelles, dans l'épicerie ou dans le quartier. Le projet est porté principalement par l'association Epicentre en collaboration avec Croc'Ethic, Grand Lyon habitat, Epi c'est bon, MJC Montplaisir.

## 7° - Cuisiner avec les produits locaux - Espace créateur de solidarités

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'épicerie sociale et solidaire. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'épicerie sociale et solidaire qui a pour objectif 1<sup>er</sup> de permettre à des personnes en difficulté d'avoir accès à des produits alimentaires de qualité, en faisant évoluer les pratiques alimentaires, en sensibilisant les habitants aux questions liées à l'équilibre alimentaire et en permettant ainsi une meilleure prise en compte de leur santé. Le projet vise à renforcer le travail d'accompagnement vers une alimentation de qualité en proposant des ateliers cuisine mensuels co-construits avec une nutritionniste tout en privilégiant l'implication des habitants dans l'élaboration de leurs contenus, avec pour thématique centrale la saisonnalité (apports théoriques et mise en pratique), prêts de matériels de cuisine (SEB), ateliers mensuels d'une durée de 3 heures, etc.

Ces services seront proposés uniquement aux adhérents de l'association et selon leurs conditions de revenu. Ils seront développés essentiellement à l'échelle de la Commune de Saint Fons.

Le projet est porté principalement par l'association Espace créateur de solidarités, le GESRA et les Jardins de Lucie en collaboration avec SEB.

## 8° - Epi c'est bon - A la croisée des chemins

Le projet consiste au développement et accompagnement des activités de l'épicerie sociale et solidaire avec le développement d'ateliers et d'animations. Epi c'est bon ! est un lieu de création de lien social autour de la consommation éco-responsable, pour et par tous et toutes. Ce lieu accueille en son sein une épicerie coopérative, une cantine éco-solidaire, un lieu d'animation avec une volonté affirmée de créer du lien, de laisser s'exprimer les solidarités, de faire le choix de son alimentation, d'être acteur/trice de la résolution de ses problèmes, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de réduire les déchets. Le projet vise plus spécifiquement à l'appui au développement de l'épicerie-cantine ainsi qu'au développement d'un service de livraison et de plats à emporter le soir.

Le projet est porté principalement par l'association A la croisée des chemins en collaboration avec Grand Lyon habitat, Récup et gamelles, Médiathèque du Bachut, GESRA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter avant "**Vu ledit dossier** ;" la phrase suivante :

"Le montant de la subvention pour chaque porteur de projet est un montant forfaitaire qui sera versé sur la base des modalités précisées dans le courrier d'attribution de subvention."

Dans le dispositif, il convient de lire :

"**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2019,

"**3° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n°0P26O5673."

au lieu de

"1° - **Approuve** l'attribution, pour l'année 2020,

- 3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n°0P26O5673."

#### DELIBERE

1° - **Approuve** :

a) - les modifications présentées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution, pour l'année 2019, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 50 000 €, répartis comme suit :

- 10 000 € au profit de l'association VRAC,
- 8 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme,
- 7 000 € au profit de l'association le Chaînon manquant,
- 5 000 € au profit de l'association l'Epi san priot,
- 5 000 € au profit de l'association la Passerelle d'eau de Robec,
- 5 000 € au profit de l'association Epicentre,
- 5 000 € au profit des associations Espace créateur de solidarités,
- 5 000 € au profit de l'association A la croisée des chemins.

2° - **Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O5673.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**